AR Prefecture

017-211703475-20220630-2022_06_D3-DE Reçu le 01/07/2022 Publié le 01/07/2022



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du JEUDI 30 JUIN 2022 à 19 h 00 Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville

<u>OBJET</u>: D3 - Politique régionale de revitalisation des centres-villes et Programme Petites Villes de Demain - Etude mobilité douce - Demande de subvention

Date de convocation :
Nombre de conseillers en exercice :
Nombre de présents :
Anne DELAUNAY, Jean-Marc REGNIER, Anne-Marie BREDECHE, Denis PETONNET, Pascale GARDETTE, Catherine BAUBRI, Patrice BOUCHET, Gaëlle TANGUY, Michel LAPORTERIE, Fabien BLANCHET, Sabrina THIBAUD, Médéric DIRAISON, Julien SARRAZIN, Micheline JULIEN, formant la majorité des membres en exercice.
Excusés ayant donné pouvoir :
Absents excusés :
<u>Présidente de séance</u> : Françoise MESNARD, Maire
Secrétaire de séance : Jean MOUTARDE

Mme la Maire constate que le quorum (10) est atteint (loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 prorogeant jusqu'au 31 juillet 2022 le régime de sortie de l'état d'urgence sanitaire) et ouvre la

Hôtel-de-Ville - BP 10082 17415 Saint-Jean-d'Angély cedex

Tél.: 05 46 59 56 56 Fax: 05 46 32 29 54 www.angely.net

séance.

TÉLÉTRANSMIS AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

sous le n° 017-211703475-20220630-

2022_06_D3-DE

AR Sous-préfecture le 0 1 JUIL, 2022

Publication dématérialisée le

AR Prefecture

017-211703475-20220630-2022_06_D3-DE Reçu le 01/07/2022 Publié le 01/07/2022

Conseil municipal du 30 juin 2022

N° 3 - Politique régionale de revitalisation des centres-villes et programme Petites Villes de Demain - Etude mobilité douce - Demande de subvention

Rapporteur : Mme la Maire

Dans le cadre de sa politique de reconquête de son centre-ville initiée depuis 2014, la Ville de Saint-Jean-d'Angély est notamment lauréate de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Revitalisation des centres-villes » de la Région Nouvelle-Aquitaine et a été retenue, aux côtés de Vals de Saintonge Communauté, dans le cadre du programme Petites Villes de Demain (PVD), dont la convention signée le 21 avril 2021 permet d'enclencher les actions du programme.

Consciente des enjeux liés à la transition écologique, l'équipe municipale souhaite développer les modes de déplacement alternatifs à la voiture en créant des itinéraires cyclables. Une première étude menée en 2015 avec le cabinet SIMETHYS, a permis d'envisager une réflexion globale sur la mobilité douce : circuits possibles, type d'aménagements existants, coûts d'investissement, types d'usages, etc.

A l'appui de cette étude, le groupe de travail « Mobilités Douces » de l'équipe municipale a proposé un itinéraire qui pourrait être aménagé. Ce dernier permettrait de relier les espaces suivants :

- le plan d'eau de Bernouet, le centre Aquatique Atlanty's, les sentiers pédestres le long de La Boutonne ;
- le stade municipal Daniel Barbarin;
- l'espace commercial de l'Aumônerie;
- la cité scolaire et le préau sportif;
- le cœur de ville et les différents services publics ;
- l'hôpital
- le cinéma Cinévals et la future station thermale ;
- la gare SNCF et la gare routière.

Afin de pouvoir solliciter des subventions pour la réalisation de cet itinéraire, notamment dans le cadre du plan de relance - plan vélo, il est nécessaire de fournir une analyse technique et financière très détaillée qui nécessite les compétences d'une ingénierie dédiée.

Le cabinet AREP a été retenu pour mener cette mission dont la prestation s'élève à 22 593 € HT, soit 27 112 € TTC.

Dans le cadre du programme PVD, la Ville peut obtenir des subventions auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine qui gère à la fois un fonds propre dédié à la politique en faveur de la revitalisation des centres-villes ainsi qu'au titre de son rôle d'intermédiation des crédits de la Caisse des dépôts / Banque des Territoires.

TÉLÉTRANSMIS AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

sous le n° 017-211703475-20220630-

2022_06_D3-DE

AR Sous-préfecture le 0 1 JUIL, 2022

Publication dématérialisée le

AR Prefecture

017-211703475-20220630-2022_06_D3-DE Reçu le 01/07/2022 Publié le 01/07/2022

Conseil municipal du 30 juin 2022

Le plan de financement serait le suivant :

DEPENSES HT		RECETTES HT		
Etude technique et financière AREP	22 593 €	Région Nouvelle- Aquitaine	40 %	9 037 €
		Caisse des dépôts/Banque des Territoires (Rôle d'intermédiation des crédits par la Région Nouvelle Aquitaine pour le programme PVD)	40 %	9 037 €
		Ville de Saint-Jean- d'Angély	20 %	4 519 €
TOTAL	22 593 €	TOTAL		22 593 €

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Mme la Maire à solliciter la Région Nouvelle-Aquitaine à hauteur de 40 % :

- au titre de sa politique en faveur des centres-villes;
- dans le cadre de son rôle d'intermédiation des crédits de la Caisse des dépôts / Banque des Territoires pour le programme PVD.

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOPTE les propositions de Mme le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (25) :

Pour: 25Contre: 0Abstention: 0

Ne prend pas part au vote : 0

Pour extrait conforme, La Maire, Conseillère régionale, Françoise MESNARD

TÉLÉTRANSMIS AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

sous le n° 017-211703475-20220630-2022_06_D3-DE

AR Sous-préfecture le 📙 1 JUIL. 2022

Publication dématérialisée le

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.